

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## POUR LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERES D'ANZIN, LA SENTINELLE ET VALENCIENNES DE CONDÉ-SUR-L'ESCAUT, FRESNES-SUR-ESCAUT, HERGNIES ET VIEUX-CONDÉ DE DENAIN, HAVELUY ET LOURCHES ARTICLE L.562-3 ET R.562-8 ET 9 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 30 juin 2017 une enquête publique aura lieu dans chacune des mairies concernées pendant 33 jours, **du lundi 18 septembre 2017 au vendredi 20 octobre 2017 inclus**, sur le projet des plans de prévention des risques miniers intéressant les communes suivantes :

- ANZIN, LA SENTINELLE, VALENCIENNES,
- CONDÉ-SUR-L'ESCAUT, FRESNES-SUR-ESCAUT, HERGNIES ET VIEUX-CONDÉ,
- DENAIN, HAVELUY ET LOURCHES.

Les risques pris en compte sont ceux liés à la fin de l'exploitation minière de la houille et notamment : effondrements localisés, affaissements progressifs, tassements de terrain, glissements de pente de dépôts de matériaux (terrils), échauffements de dépôts de matériaux (terrils) et émanations de gaz de mine (grisou).

**Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Valenciennes (PLACE D'ARMES - BP 90339 - 59304 VALENCIENNES CEDEX).**

La commission d'enquête désignée par décision n° E 17000069/59 du 20 avril 2017 du Président du tribunal administratif de Lille, est composée comme suit :

**Président :** Monsieur René BOLLE, retraité de la fonction publique;

**Membres titulaires :** Monsieur Jean-Marie JACOBUS, Chef de département au Ministère de la Défense, à la retraite;  
Monsieur Hubert DERIEUX, Géomètre expert, à la retraite;  
Monsieur Gérard CANDELIER, Inspecteur principal au Commissariat à l'Énergie Atomique, à la retraite;  
Madame Marinette BRULÉ, cadre administratif, à la retraite;

**3 réunions d'échanges et d'information avec le public sont organisées selon les dispositions de l'article R.123-17 du code de l'environnement.**

Elles se tiendront :

- le 14 septembre 2017, à partir de 17h30, Salle des Fêtes, Square de la République à Anzin,
- le 19 septembre 2017, à partir de 17h30, Salle des Fêtes des Frères Martel, Place Henri Barbusse à Fresnes-sur-Escaut,
- le 21 septembre 2017, à partir de 17h30, Salle Aragon, 118 bis rue de Villars à Denain.

Du lundi 18 septembre 2017 au vendredi 20 octobre 2017 inclus, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans lesdites mairies, ainsi qu'en sous-préfecture de Valenciennes (6 avenue des Dentellières à Valenciennes), aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner ses observations sur le projet, soit sur les registres ouverts à cet effet en mairie et sous-préfecture de Valenciennes, soit sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/425>

Ces observations pourront également être adressées par écrit au Président de la commission d'enquête, en mairie de Valenciennes, siège de l'enquête publique, qui les annexera au registre.

Le dossier sera également consultable :

- sur le site internet des services départementaux de l'État dans le département du Nord \*
- sur un poste informatique en Sous-Préfecture de Valenciennes, 6 avenue des Dentellières à Valenciennes, aux jours et heures d'ouverture au public de celle-ci.

**Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :**

|                                                          |                                                           |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Valenciennes : lundi 18 septembre de 9h00 à 12h00        | Denain : samedi 7 octobre de 8h45 à 11h45                 |
| Vieux-Condé : lundi 18 septembre de 9h00 à 12h00         | Hergnies : samedi 7 octobre de 9h00 à 11h30               |
| Denain : lundi 18 septembre de 14h45 à 17h45             | Fresnes-sur-Escaut : samedi 7 octobre de 8h30 à 11h30     |
| Anzin : mercredi 20 septembre de 14h00 à 17h00           | Condé-sur-l'Escaut : lundi 9 octobre de 14h30 à 17h30     |
| Condé-sur-l'Escaut : samedi 23 septembre de 9h00 à 12h00 | Lourches : mardi 10 octobre de 14h30 à 17h30              |
| La Sentinelle : lundi 25 septembre de 14h00 à 17h00      | Fresnes-sur-Escaut : vendredi 13 octobre de 14h30 à 17h30 |
| Haveluy : mardi 26 septembre de 15h00 à 18h00            | La Sentinelle : samedi 14 octobre de 9h30 à 11h30         |
| Hergnies : mercredi 27 septembre de 14h30 à 17h30        | Hergnies : lundi 16 octobre de 14h30 à 17h30              |
| Fresnes-sur-Escaut : jeudi 28 septembre de 14h30 à 17h30 | Anzin : mardi 17 octobre de 14h00 à 17h00                 |
| Lourches : samedi 30 septembre de 9h00 à 12h00           | Condé-sur-l'Escaut : mercredi 18 octobre de 14h30 à 17h30 |
| Vieux-Condé : samedi 30 septembre de 10h00 à 12h00       | Lourches : mercredi 18 octobre de 14h30 à 17h30           |
| Anzin : lundi 2 octobre de 14h00 à 17h00                 | Haveluy : jeudi 19 octobre de 15h00 à 18h00               |
| Valenciennes : mardi 3 octobre de 14h00 à 17h00          | Valenciennes : vendredi 20 octobre de 14h00 à 17h00       |
| La Sentinelle : Mercredi 4 octobre de 14h00 à 17h00      | Vieux-Condé : vendredi 20 octobre de 14h00 à 17h00        |
| Haveluy : vendredi 6 octobre de 15h00 à 18h00            | Denain : vendredi 20 octobre de 14h45 à 17h45             |

Les projets de plan sont dispensés de l'évaluation environnementale par décisions du 3 septembre 2014 de l'autorité environnementale. Ces décisions sont consultables sur le site internet des services départementaux de l'État dans le département du Nord \*.

Au terme de l'enquête publique, les projets de plan de prévention des risques miniers de Anzin, La Sentinelle et Valenciennes, de Condé-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies et Vieux-Condé et de Denain, Haveluy et Lourches, pourront faire l'objet d'une approbation par arrêtés préfectoraux.

Madame Chantal ROUDÉ, cheffe de l'unité "Plans de prévention des risques", à la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, service sécurité risques et crises, est l'interlocutrice technique sur le projet.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée dans chaque lieu d'enquête où le public pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables dans le même délai sur le site internet des services départementaux de l'État dans le département du Nord \*.

Toute personne intéressée pourra obtenir communication du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, en adressant leur demande à Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord (service sécurité risques et crises/unité des plans de prévention des risques), 62 boulevard de Belfort - CS 90007 - 59042 Lille cedex.